



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020
19 heures 00

GF/AS

N° 002500

Aménagement du territoire - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'aménagement de l'esplanade de la gare.

Affiché le :

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 3

ABSTENTION(S) : 0

Le jeudi 30 janvier 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

Par délibération n° 2344 du 6 novembre 2018, le conseil a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'aménagement de l'esplanade de la gare et conclue entre la Département de Vaucluse, la Commune d'Apt et la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

Aux termes de cette convention, le plan de financement avait été défini comme suit :

Dépenses			Recettes			
	€HT	%		€HT	%	
Parvis EDES & cheminement vers RD900	48 000,00 €	15,60%	Ville d'Apt	26 770,40 €	8,72%	
Mobilier urbain	20 000,00 €	6,51%	Département de Vaucluse	153 500,00 €	50%	
Éclairage public	25 000,00 €	8,41%	CCPAL	126 729,60 €	41,28%	
Parking 80 places & voies d'accès	205 000,00 €	66,78%				
Récupération des eaux pluviales, bassin de rétention	9 000,00 €	2,93%				
TOTAL	307 000,00 €	100%	TOTAL	307 000,00 €	100%	

Le conseil municipal est informé qu'au cours de l'étude de définition du projet, la Commune et la Communauté de Communes ont souhaité apporter les modifications suivantes :

- Intégration d'un parking deux-roues,
- Création d'une voie de sortie « Nord » du parking,
- Végétalisation des délaissés et la plantation de deux alignements d'arbres de part et d'autre du parking.

Le Département a émis un avis favorable à ces demandes.

Par ailleurs, l'intégration des études de sols et hydrauliques ont eu pour conséquence d'augmenter la masse de travaux initialement prévue notamment par:

- La création de noues d'infiltration,
- L'augmentation des terrassements visant à assurer une portance du sol suffisante (terrain argileux).

Enfin, l'organisation des travaux de construction du bâtiment EDes nécessite une réalisation du parking en deux phases, renchérissant ainsi le coût des travaux.

Il y a lieu d'approuver par avenant le montant de la participation financière des parties concernées et d'intégrer le coût des travaux supplémentaires estimé à 353 000 €HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ

APPROUVE, l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'aménagement de l'esplanade de la gare ci-annexé à la présente délibération.

CONSTATE, que le coût estimatif de l'ensemble de l'opération est évalué à 660 000€HT au mois d'octobre 2019 et que la participation de la Commune d'Apt serait de 57 552,00 €HT.

OBSERVE, que l'opération sera scindée en deux tranches de travaux:

- **1ère tranche** : Réalisation du parking « Est » - démarrage trimestre 2020
- **2ème tranche** : Réalisation du parking « Ouest » comprenant la voie d'accès au parking du personnel, la voie de sortie Nord et le parking deux-roues — démarrage après construction de l'Edes.

DIT, que la répartition définitive de la prise en charge financière des travaux sera arrêtée au regard des montants définitifs des travaux effectivement réalisés.

MANDE, Madame le maire aux fins de négocier, conclure et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**